Syndicat
de l'enseignement
de l'Estrie (CSQ)

**VÉRIFICATION DE VOTRE EXPÉRIENCE**

Par Tommy Lagacé, conseiller en relations du travail

---

Il est temps de vérifier si votre expérience a augmenté et, par conséquent, si votre échelon salarial a progressé.

Les Centres de services scolaires indiquent sur vos relevés de paie le nombre d'années d'expérience reconnues. Vous pouvez consulter vos relevés de paie antérieurs afin de repérer cette information.

L'expérience reconnue sert à déterminer votre échelon salarial. Ainsi, si votre échelon a augmenté ou si votre rémunération quotidienne est plus élevée que l'an dernier, tout est en ordre. Vous pouvez également comparer les taux à 1/260 ou à 1/200 de cette année avec ceux de l'année précédente.

Pour les personnes enseignantes dont le nombre d'années d'expérience n'a pas changé et dont les taux à 1/260 ou à 1/200 sont demeurés les mêmes, une vérification supplémentaire est nécessaire.

Pour le personnel précaire, vous devez avoir travaillé au moins 135 jours durant l'année scolaire 2025-2026 ou avoir accumulé ce nombre de jours en tenant compte des années scolaires 2024-2025 et 2025-2026. Le temps effectué en suppléance doit également être pris en compte.

Pour le personnel régulier, il faut avoir travaillé au moins 155 jours au cours de l'année scolaire 2025-2026. Si ce nombre de jours n'a pas été atteint, votre expérience ne sera pas augmentée.

**Particularité pour la zone des Hauts-Cantons**

Au Centre de services scolaire des Hauts-Cantons (CSSHC), deux nombres différents peuvent apparaître relativement à l'expérience reconnue. Dans ce cas, il n'y a pas lieu de s'inquiéter, puisque votre expérience réelle peut différer de votre expérience administrative.

Rappelons qu'en 2022-2023, les échelons 3 et 4 ont été fusionnés et que le 17e échelon a été aboli. Afin de refléter cette modification sur le plan administratif, le CSSHC n'a tout simplement pas comptabilisé l'année 2022-2023 dans le total de l'expérience administrative. Cette année d'expérience demeure toutefois reconnue dans votre dossier.

Pour toute question supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec moi.